



L' IBIS CHAUVE

Un oiseau menacé



L'Ibis chauve (*Geronticus eremita* L.) compte parmi les espèces d'oiseaux les plus menacées au monde. On n'en connaît plus actuellement dans la nature que quelques 250 oiseaux vivant à l'état sauvage dans la région du Souss-Massa, au sud-ouest du Maroc.

L'Ibis chauve est dessiné parmi les Hiéroglyphes de l'ancienne Egypte et représente splendeur et brillance. Autrefois son aire de répartition était assez étendue. L'oiseau existait en Turquie, en Syrie et en Algérie. Il y a 400 ans, il a existé aussi dans les Alpes d'Europe centrale. Actuellement, il a disparu de tous ces pays. Entre 1985 et 1991, une dizaine d'ibis ont été signalés en Arabie Saoudite et au Yemen, avec des jeunes.

Caractéristiques de l'Ibis chauve :

Grand oiseau de 75 cm, de l'extrémité du bec au bout de la queue. Son poids peut atteindre 3,5 kg. Son plumage est noir avec des reflets vert-bronze sur les ailes et la queue.

Il diffère d'autres Ibis par sa tête nue et rouge, son bec rouge et ses pattes, également rouges.

Une collerette de longues plumes effilées flottant au vent lui donne au repos une allure particulière.

Il a un cri assez aigu que l'on peut reconnaître assez facilement.

Il vit en colonies et fréquente les endroits généralement secs même s'il niche le long de falaises en bord de mer.

Situation au Maroc :

Au Maroc, la population des Ibis comptait quelques 1500 individus en 1940, répartis entre le moyen Atlas, le haut Atlas, le Maroc oriental et la côte Atlantique. En 1980, seulement 74 couples nicheurs y ont été recensés.

Actuellement, la seule colonie connue est celle de Souss-massa. Elle est établie sur 4 sites de nidification (trois au parc national de Sous-Massa avec 54 couples nicheurs et un dans la région de Tamri, au Nord d'Agadir, avec 22 couples nicheurs). Elle est restée stable depuis 1976.

Cette population sauvage reste actuellement sédentaire : les oiseaux ne migrent plus comme les autres populations qui ont disparu mais se déplacent durant l'année sur de longues distances d'environ 80 km.

Savez-vous que ?

Les femelles pondent trois à quatre oeufs couvés pendant 24 à 25 jours. Les jeunes sont capables de voler au bout de 40 à 45 jours.

La nourriture de l'Ibis chauve, dans le Parc National de Souss-Massa, se compose d'insectes, de lézards, de scorpions et de petits mollusques qu'il attrape grâce à son long bec effilé et incurvé, bien adapté à ce mode d'alimentation.

Les Ibis ont besoin d'une vaste zone d'alimentation tranquille où ils peuvent se déplacer sans être dérangés à la recherche d'une nourriture sans pesticides apportés par une alimentation irrationnelle et leurs sites de nidification doivent être également tranquilles.

Les menaces

Le braconnage, la perturbation des oiseaux au niveau des sites de nidification, l'utilisation de pesticides et les changements de milieu paraissent être les principales causes de disparition des colonies d'Ibis.

Si on n'arrive pas à connaître et comprendre les facteurs qui sont à l'origine de la disparition des Ibis, celle-ci va continuer jusqu'à leur extinction totale.

Un programme de recherche est entrepris actuellement au Parc National de Souss-Massa. Il va permettre probablement de répondre à beaucoup de questions concernant les exigences des Ibis et les conditions de leur maintien en vie, de manière à aider les responsables du Parc à concevoir un plan de conservation de cette dernière colonie naturelle.

Que puis-je faire pour protéger l'Ibis chauve ?

- être convaincu moi-même de la nécessité de le protéger et veiller à ne lui occasionner aucun dérangement ou danger;
- sensibiliser les gens autour de ses sites de nourriture ou de nidification pour qu'ils en fassent de même;
- Participer aux campagnes et manifestations visant sa conservation, organisées par le Parc et par les associations de protection de la nature.

SUJETS POUR DEBATS :

- La réintroduction des Ibis provenant de zoos est-elle une solution, à moyen terme, pour augmenter la population sauvage ?

Le lâcher d'Ibis provenant de zoos, pour augmenter la population sauvage, reste une solution incertaine. Les échecs connus en Turquie et en Israël en témoignent. En plus, il y aurait toujours le risque de transmission de maladies aux populations sauvages.

Tout programme de réintroduction doit s'inscrire dans le cadre d'un plan d'action pour la sauvegarde des Ibis et toute opération de réintroduction doit être précédée d'une étude de faisabilité, en vue de déterminer les causes de la disparition des Ibis de la zone en question.

Auteur : *Mohamed RIBI*

Coordinateur Régional : Abdelhamid BELEMLIH
Société Protectrice des Animaux et de la Nature «SPANA»
41, Résidence Zohra, Harhoura - 12 000 Témara - Maroc
Tél : (212-7) 74 72 09 - Fax : (212-7) 74 74 93 - E-mail : spana@spana.org.ma